

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TINTENIAC
du vendredi 18 décembre 2009**

L'an deux mil huit, le dix huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis ROCHEFORT, Maire.

Etaient présents : Louis ROCHEFORT, Maire ; MM. et Mmes François LEROUX, Léon PRESCHOUX, Jean-Yves GARNIER, Béatrice BLANDIN, Gérard LE GALL, Adjoints ; MM. et Mmes Marie-Jeanne MAUDET, Pascale HIGNARD, Franck VERMET, Philippe MAZURIER (arrive à 19h45 au point 9), Denis BAZIN, Roger REBOURS, Yvonnick BELAN, Michel DELAUNAY, Moïse YVON, Sophie KEENAN, Loïc SIMON, François MARTIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés :

Valérie GROSSET donne pouvoir à Jean-Yves GARNIER ; Jean-Yves HUET donne pouvoir à Roger REBOURS ; Christian TOCZÉ, Gaël DUREL, Jean-François POUTREL.

Secrétaire de séance : Loïc SIMON, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD, Directeur Général des Services.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

POINT 1 : Revalorisation des tarifs communaux au titre de l'année 2010

Monsieur François LEROUX présente les tableaux récapitulatifs des tarifs communaux 2009 et la proposition de la Commission « Finances » réunie le 8 décembre 2009, de tarifs communaux 2010 avec un taux d'augmentation de 1,5 %, excepté pour les tarifs du columbarium où il est proposé de les maintenir en l'état et quelques autres tarifs où les arrondis sont plus pratiques pour rendre la monnaie.

La Commission « Finances » propose de maintenir un tarif de 1,00 € pour la réimpression de la carte d'adhérent au Centre Culturel « Les Forges » après perte de celle-ci.

DESIGNATION	TARIF	Propositions (+ 1,5 %)
	2009	2010
CONCESSIONS CIMETIERE		
<u>Ancien Cimetière</u>		
15 ans pour 2m ²	53,06 €	53,86 €
15 ans pour 2m ² en bordure des 2 allées partant de la concession 1-1-189	74,29 €	75,40 €
30 ans pour 2m ²	106,12 €	107,71 €
30 ans pour 2m ² en bordure des 2 allées partant de la concession 1-1-189	148,57 €	150,80 €
50 ans pour 2m ²	180,41 €	183,12 €
50 ans pour 2m ² en bordure des 2 allées partant de la concession 1-1-189	254,69 €	258,51 €
<u>Nouveau Cimetière</u>		
15 ans pour 2m ²	127,35 €	129,26 €
30 ans pour 2m ²	254,69 €	258,51 €
50 ans pour 2m ²	424,48 €	430,85 €

<u>Columbarium (résidents dans la Commune)</u>	Pas d'augmentation pour 2010	
10 ans	436,76 €	436,76 €
15 ans	652,13 €	652,13 €
20 ans	870,08 €	870,08 €
<u>Columbarium (pour renouvellement des non-résidents dans la Commune)</u>	Pas d'augmentation pour 2010	
10 ans	567,80 €	567,80 €
15 ans	847,77 €	847,77 €
20 ans	1 131,12 €	1 131,12 €
	2009	Proposition 2010 (+1,50%)
DROIT DE PLACE AU MARCHÉ		
Sans branchement électrique le ml	0,51 €	0,52 €
Avec branchement électrique le ml	0,92 €	0,93 €
Forfaits trimestriels Sans branchement électrique le ml	5,54 €	5,62 €
Forfaits trimestriels Avec branchement électrique le ml	10,16 €	10,31 €
DROIT DE PLACE HORS MARCHÉ (Demi-journée)	3,12 €	3,17 €
BARRIERES DE SECURITE	1,82 €	1,85 €
PHOTOCOPIE Noir & Blanc- tarif légal maximum	0,18 €	0,18 €

Insertions publicitaires dans le bulletin communal pour 2 insertions

Dans le cas où le nombre d'insertions est inférieur à 2, le tarif est calculé au prorata du nombre d'insertions.

DIMENSIONS	2009	Proposition 2010 (+1,50%)
1 page: 24 x 18 cm	275,45 €	279,58 €
1/2 page: 18 x 12 cm	156,80 €	159,15 €
1/3 page: 18 x 8 cm	115,60 €	117,33 €
1/4 page..... : 12 x 8 cm	97,77 €	99,24 €
1/6 page..... : 18 x 4 cm	71,33 €	72,40 €
1/6 page..... : 8 x 8 cm	71,33 €	72,40 €
1/12 page : 8 x 4 cm	39,97 €	40,57 €

CENTRE CULTUREL	Tarif 2009	Proposition 2010 (+1,50%)
Adhésion familiale annuelle connexion comprise (proposition arrondie à)	8,20 €	8,30 €
Adhésion individuelle annuelle connexion comprise (proposition arrondie à)	4,60 €	4,70 €
Tarif non adhérent (proposition arrondie à)	1,70 €/heure	1,75 €/heure
Demandeur d'emploi	Gratuité	Gratuité
Réimpression carte adhérent perdue (proposition arrondie à)	1,00 €	1,00 €
Impression copie couleur (la feuille) (proposition arrondie à)	0,50 €	0,50 €
Impression copie noir et blanc (la feuille) proposition tarif légal maxi	0,18 €	0,18 €

ESPACE ILLE-ET-DONAC

Désignation		Journée (Prix HT)		1/2 Journée (Prix HT)	
		Tarif 2009	Proposition 2010 (+1,50%)	Tarif 2009	2010 (+1,50%)
Vin d'honneur	Hall	47,40 €	48,11 €		
	Espace Donac	78,76 €	79,94 €		
Espace Ille		638,25 €	647,82 €	401,95 €	407,98 €
Espace Donac	avec podium	307,87 €	312,49 €	212,86 €	216,05 €
	sans podium	260,47 €	264,38 €	165,47 €	167,95 €
Espace Ille-et-Donac		817,17 €	929,43 €	519,81 €	527,61 €
Cuisine	1 repas	95,01 €	96,44 €		
	2 repas	126,35 €	128,25 €		
Prise de force		38,01 €	38,58 €		
Chauffage	Espace Ille	70,45 €	71,51 €	47,40 €	48,11 €
	Espace Donac	35,23 €	35,76 €	23,61 €	23,96 €
	Ille-et-Donac	105,69 €	107,28 €	71,01 €	72,08 €
Nettoyage	horaire	17,12 €	17,38 €		
Caution Espace Donac		347,76 €	352,98 €		
" " Ille		869,37 €	882,41 €		
Totalité		1 217,13 €	1 235,39 €		

ESPACE DU GUESCLIN

DESIGNATION	2009	2010 (+1,50%)
Prêt mobilier Espace Du Guesclin		
location table, l'unité	1,79 €	1,82 €
" chaise, "	0,90 €	0,91 €
Classes Du Guesclin		
Repas-buffet	124,52 €	126,39 €
Vin d'honneur	40,58 €	41,19 €
Location pour activités professionnelles		
la journée	110,69 €	112,35 €
la 1/2 journée	55,34 €	56,17 €
Préau Du Guesclin		
Repas-buffet	79,35 €	80,54 €
Vin d'honneur	30,99 €	31,45 €
Location pour activités professionnelles		
la journée	73,78 €	74,89 €

la 1/2 journée	36,90 €	37,45 €
Caution classes et préau	358,19 €	363,56 €
50% réduction pour les familles de la Commune		

CAMPING

H.T

DESIGNATIONS	TVA	Tarif 2009	2010 (1,50%)
Campeur	5,50%	1,95 €	1,98 €
Enfants de moins de 7 ans	5,50%	1,00 €	1,02 €
Automobile	5,50%	1,00 €	1,02 €
Véhicule à deux roues de 125 cm ³ et plus	5,50%	0,49 €	0,50 €
Emplacement	5,50%	1,00 €	1,02 €
Electricité	19,60%	2,27 €	2,30 €
Droits de douches	19,60%	1,75 €	1,78 €
Garage mort			
Garage mort du 01.09 au 30.06	5,50%	1,00 €	1,02 €
Garage mort du 01.07 au 31.08	5,50%	2,93 €	2,97 €
Bateliers du canal	19,60 %	1,45 €	1,47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité absolue les tarifs communaux 2010 proposés par la Commission « Finances », tels que présentés ci-dessus. Ils seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2010.

POINT 2 : Affectation en section d'investissement des dépenses d'amélioration et d'achat de petits matériels

En application de la circulaire n° NOR INT B0200059 C du 26 février 2002, il est proposé de procéder à l'affectation en section d'investissement du budget communal des dépenses ci-dessous, suivant les numéros de compte indiqués en colonne « Imputation Budgétaire », ainsi que de valider leur durée d'amortissement respectif indiquée en colonne « Barème Durée d'Amortissement » :

Entreprise	Travaux ou matériel affecté en investissement	Montant TTC	Imputation budgétaire	Durée Amortissement
H-TUBE de Bretagne	66 ml de buses pour le réseau d'eaux pluviales : bd Tristan Corbière	994,26 €	2152-30	-
Syndicat de voirie	Travaux de pose de buses	3 405,17 €	2152-30	-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'affectation des dépenses susvisées en section d'investissement du budget communal.

POINT 3 : Garantie d'emprunt pour un prêt contracté par le LPRP

Monsieur François LEROUX rappelle la délibération du conseil municipal n° 240409-2 par laquelle il a été décidé de l'achat à Habitat 35 du terrain dit « Le Clos Bertrand » et de la vente d'une partie de celui-ci (9 524 m²) au LPRP.

Pour se porter acquéreur, le LPRP envisage de contracter un prêt de 390 000,00 € sur 10 ans et demande à la commune de Tinténiac de bien vouloir garantir à hauteur de 50 % ce prêt bancaire, la commission « Finances » réunie le 8 décembre 2009, donne un avis favorable pour cette garantie d'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de garantir à hauteur de 50 % le prêt de 390 000,00 € (avec un taux de 280 % révisable CAPE 1, soit 3,80 % maximum, sur 10 ans) contracté par le Lycée Professionnel Rural Privé de Tinténiac auprès de la Caisse de Crédit Agricole Mutuel de Tinténiac et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat en ce sens.

POINT 4 : Subvention « Séjours éducatifs »

Monsieur François LEROUX informe l'assemblée que l'école Notre-Dame organise un séjour éducatif à La Bourboule du 25 avril au 1^{er} mai 2010 (coût du séjour : 280 €, l'aide est plafonnée à 230 €). 15 enfants sont concernés par la subvention « séjour éducatif » compte tenu de montant du quotient familial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser des subventions « Séjours éducatifs » pour un total de 897,00 €.

POINT 5 : Accord pour le remboursement à la commune d'une subvention versée à tort en 2008 à une association et accord pour le versement de cette subvention à la bonne association

Monsieur François LEROUX informe l'assemblée qu'en 2008, la subvention de 150,00 € accordée à l'association « ADAPEI 35 Les Papillons Blancs de Saint Malo » a été versée par erreur à l'association « ADAPEI 79 ».

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour percevoir le remboursement de cette somme sur le compte 773 et pour accepter son versement à l'association « ADAPEI 35 Les Papillons Blancs de Saint Malo » imputé sur le compte 6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter de percevoir le remboursement de la subvention de 150,00 € indûment versée à l'Association ADAPEI de Niort (79) en 2008, et de reverser cette somme à l'association ADAPEI « Les Papillons Blancs de Saint Malo » et charge Monsieur le Maire d'ordonner ces opérations.

POINT 6 : Budget communal : décision modificative n° 3

Monsieur François LEROUX précise qu'il y a lieu d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2009 de la commune en section d'investissement :

Section d'investissement

Compte	Désignation	Décision Modificative
	DEPENSES	
	<u>0218 Salle des Sports + Terrains</u>	
2188-0218	Autres Immobilisations corporelles	- 6 000 €
	<u>028 Matériel et Mobilier</u>	
2152-028	Immo. Installation de voirie (passées en 30)	- 4 000 €
2184-028	Autres Immo. Mobilier	- 5 000 €
	<u>029 Bâtiments communaux</u>	
2158-029	Immob. Autres install. Mat. & Outillage techn.	- 5 000 €

21316-045	045 Cimetière Immo. Equipements du cimetière	- 5 000 €
2152-047	Immo. Installation de voirie (passées en 30)	- 5 200 €
16449-0001	16 Remboursement d'emprunts et dettes Opérations affér. Option tirage ligne trésorerie	100 000 €
2184-217	217 Bibliothèque Autre Immo. Mobilier = Achat imprimante	500 €
202-30	30 Voirie Urbaine Entrées bourg Frais d'études, modif. Docum. Urbanisme	2 250 €
20415-30	Subv. D'équipem. Versées, Group. Collect.	22 200 €
238-30	Avances et acco. versés/commandes d'immob	- 22 200 €
2152-30	Immob. Installations de voirie	27 450 €
TOTAL		100 000 €
RECETTES		
16449-0001	16 Emprunts et dettes assimilées Opérations affér. Option tirage ligne trésorerie	100 000 €
TOTAL		100 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le Budget Primitif 2009 de la commune en ce sens.

POINT 7 : Acceptation d'une aide à la cantine octroyée par la commune de Saint Briec des Iffs pour deux enfants de cette commune scolarisés à l'école publique René Guy CADOU

Monsieur François LEROUX précise que la commune de Saint-Briec-des-Iffs souhaite apporter une aide à la cantine à une famille domiciliée sur cette commune, dont leurs deux enfants, sont scolarisés à l'école publique René-Guy CADOU de Tinténiac, et cela pour la période de septembre à décembre 2009.

Cette aide serait déduite de la facturation réglée par la famille auprès du régisseur de la cantine.

Il est proposé d'accepter le versement de la somme de 130,50 € par la commune de Saint-Briec-des-Iffs à la commune de Tinténiac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le versement de la somme de 130,50 € par la commune de Saint-Briec-des-Iffs à la commune de Tinténiac pour l'aide à la cantine précitée.

PRESTATIONS DE SERVICES

POINT 8 : Contrat de prestations de Services de capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux, ...

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de renouveler le contrat de « capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale » assuré par la fourrière de Betton de la société anonyme Chenil service de Pindères (47), pour un coût annuel de 0,704 € HT par habitant et par an, soit, pour Tinténiac (3 327 habitants au 1^{er} janvier 2010 sous réserve du décret d'authentification à venir), 2 342,21 € HT/an. Pour mémoire, il est précisé qu'il s'agit du seul prestataire dans la région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de contracter une convention de « capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale » avec la société anonyme Chenil service de Pindères (47) pour un coût annuel de 0,704 € HT par habitant et par an, pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2010, renouvelée trois fois par reconduction express sans que sa durée totale n'excède quatre années, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ENVIRONNEMENT

POINT 9 : Inscription de la commune au programme de plantation de haies bocagères pour l'hiver 2010

Monsieur Léon PRESCHOUX informe le Conseil Municipal que les opérations de plantations bocagères pourront être engagées par la Communauté de Communes pour la campagne 2010.

L'inscription de la commune au programme bocager nécessite l'atteinte des seuils suivants :

- 200 mètres minimum d'un seul tenant pour les plantations de haies,
- 200 mètres minimum d'un seul tenant pour la restauration ou le prolongement de haies existantes,
- 50 ares maximum pour les bosquets.

Les particuliers bénéficiaires des plants et des paillages réalisent les travaux de préparation du sol, de plantation et d'entretien. Le paillage utilisé doit être biodégradable.

Considérant ces conditions,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal demande l'inscription de la Commune de Tinténiac au programme de plantation de haies bocagères pour l'hiver 2010.

PERSONNEL COMMUNAL

POINT 10 : Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Monsieur LEROUX rappelle que la municipalité a lancé une procédure de recrutement afin de pallier au remplacement d'un agent, rédacteur territorial, qui fait valoir son droit à la retraite au 1^{er} mars 2010.

Il y a donc lieu de créer ce poste à compter du 1^{er} janvier 2010. Ce poste sera pourvu normalement au 15 février 2010 pour tenir compte des congés payés que l'agent aura à prendre avant son départ en retraite.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} janvier 2010.

POINT 11 : Suppression de postes

Monsieur LEROUX rappelle les évènements au sein du personnel communal en 2009 qui conduisent à des suppressions de postes (des créations de postes ont eu lieu en compensation).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide, à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- de supprimer un poste de rédacteur territorial à temps complet ;
- de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (15,52/35^{ème}).

POINT 12 : Changement de date d'effet pour la création de deux contrats CAE « Passerelle »

Monsieur LEROUX rappelle délibération n° 301009-6 du 30 octobre 2009, il a été décidé de créer deux CAE « Passerelle » sur une période de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2009, l'un au service administratif et l'autre aux services techniques, sur la base d'un temps complet, soit 35 heures hebdomadaires.

Compte tenu des délais apparus nécessaires pour finaliser ses deux recrutements, il est proposé de modifier la délibération d'octobre en changeant la date d'effet de ceux-ci au 1^{er} janvier 2010. Leur durée étant de douze mois, leur terme sera donc le 31 décembre 2010. Pour le reste, la délibération d'octobre reste inchangée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition du Maire et fixe la date d'effet des deux CAE « Passerelle » de 12 mois au 1^{er} janvier 2010.

POINT 13 : Approbation du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2010

Monsieur François LEROUX rappelle le dernier tableau des effectifs approuvé lors de la séance du conseil du 26 février 2009 :

Emplois	Catég.	Eff.Budg	Eff.Pourvu	Dont TNC
Attaché	A	2	2	
Rédacteur	B	2	1	
Adjoint Administratif Ppal 1 ^{ère} classe	C	1	0	
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	2	1	
TOTAL secteur Administratif		7	5	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Agent de maîtrise	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	20	20	5
TOTAL secteur Technique		23	23	5
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	2	2	1
TOTAL secteur Social		2	2	1
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	2	2	
Vacataire Surveillante d'enfants piscine	C	1	1	1
TOTAL secteur Culturel		3	3	3
TOTAL GENERAL		35	33	9

Il est proposé d'approuver le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2010 suivant :

Emplois	Catég.	Eff.Budg	Eff.Pourvu	Dont TNC
Attaché	A	2	2	
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	2	1	
CAE « Passerelle »	CDD	1	1	
TOTAL secteur Administratif		7	6	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Agent de maîtrise	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	19	18	4
CAE « Passerelle »	CDD	1	1	
TOTAL secteur Technique		23	22	4
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	2	2	1
TOTAL secteur Social		2	2	1
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	2	2	
Vacataire Surveillante d'enfants piscine	C	1	1	1
TOTAL secteur Culturel		3	3	3
TOTAL GENERAL		35	33	9

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2010 ci-dessus présenté.

TRAVAUX / VOIRIE

POINT 14 : Maison de l'Enfance : choix des entreprises retenues

Monsieur le Maire rappelle le projet de la Maison de l'Enfance – Centre de Loisirs tel qu'il a été approuvé par délibération n° 290509-1 du 29 mai 2009.

Un appel public à la concurrence a été lancé le 8 octobre 2009.

141 candidatures ont été reçues, et la commission « marchés » s'est réunie le 28 octobre 2009 pour ouvrir les enveloppes de candidature : les membres de la commission ont estimé que toutes les entreprises étaient aptes à présenter une offre (ou plusieurs pour celles qui soumissionnent sur des lots différents).

Un dossier de remise des offres leur a alors été envoyé et la commission « marché » s'est à nouveau réunie le 3 décembre pour procéder à l'ouverture des offres : 91 offres ont été reçues.

Après analyse, vérification et correction des offres par la maîtrise d'œuvre, les membres de la commission se sont réunis une dernière fois le 18 décembre 2009 pour procéder à l'examen final des offres pour avis sur les entreprises à retenir.

Les membres de la commission « marchés » sont d'avis de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Estimation	Entreprises	Montant (H.T.)
1	45 000,00 €	TPB SAS (Vitré)	68 798,75 €
2	140 000,00 €	Ent. Gilbert ROLLAND (Breteil)	100 927,55 €
3	45 000,00 €	SCBM (LOUVIGNÉ du DÉSEPT)	46 392,50 €
4	54 000,00 €	ASM Couverture (ST GREGOIRE)	59 583,64 €
5	52 000,00 €	SOMEVAL SARL (PLERHUER)	104 364,00 €
6	50 000,00 €	MENUISERIE GUÉRIN (THORIGNE-FOUILLARD)	48 285,36 €
7	27 000,00 €	SARL Hervé GRINHARD (COMBOURG)	33 068,70 €
8	16 000,00 €	COPROMA SAS (RENNES)	15 311,65 €
9	33 000,00 €	SA LEBLOIS (SAINT-JAMES)	35 165,19 €
10	29 000,00 €	P.G. Elec (LANGOUET)	24 550,00 €
11	64 000,00 €	Atout Confort (DINAN)	66 176,30 €
Total	555 000,00 €		602 623,64 €

Soit 720 737,87 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **approuve l'avis des membres de la commission municipale « Marché »,**
- **retient les offres des entreprises sus-indiquées,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.**

POINT 15 : Demande d'une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police (dotation 2009 – programme 2010)

Monsieur le Maire précise que le Conseil Général a lancé, par courrier en date du 25 novembre 2009, un programme de répartition des recettes des amendes de police (dotation 2009 – programme 2010) pour l'obtention de subventions.

6 opérations communales répondant à une préoccupation de sécurité routière sont susceptibles d'être éligibles au programme de répartition des recettes des amendes de police :

- 1- Aménagements de sécurité « Avenue René de Chateaubriand » : aménagement d'un plateau surélevé conforme aux exigences du SES (Service Exploitation Sécurité) (*DEVIS : 29 788,70 € H.T. déduction faite du projet 2007 suite à l'avis technique de l'Agence Routière Départementale pour 7 679 € H.T., soit une demande de subvention pour un montant de 22 109,70 € H.T.*)
- 2- Aménagements de sécurité au collège Saint Joseph « Rue de la Cour aux Cointres » : fourniture et pose de 43 barrières (sécurisation circulation collégiens), (*DEVIS : Fourniture « COMAT & VALCO » 3 729,39 € HT. + pose Syndicat de voirie 1 371,14 € H.T. + fourniture 55,52 € HT.*) ;
- 3- Aménagements de sécurité aux abords du lycée Professionnel Bel Air « Rue Ernest Renan » : fourniture et pose de 25 barrières (sécurisation circulation lycéens), (*DEVIS : Fourniture « COMAT & VALCO » 2 168,25 € HT. + pose Syndicat de voirie 955,61 € H.T. + fourniture 34,70 € H.T. + panneaux 388,72 € H.T.*) ;
- 4- Aménagements de sécurité « Avenue des Trente » : fourniture de panneaux pour créer une zone ralentisseur « 30 » au niveau du rond point du Super U (pose par nos soins), (*Devis : 659,89 € H.T. pour la fourniture (pose par nos services) ;*

- 5- Aménagement de sécurité route de Combourg, en entrée d'agglomération (achat de panneaux de limitation de vitesse) et l'achat d'un panneau « stationnement handicapé » devant l'école publique rue René-Guy CADOU (*Devis : 373,79 € H.T.*) ;
- 6- Aménagement de sécurité aux feu tricolores « Avenue des Trente » : achat de panneaux « relais » en cas de panne des feux (priorités à respecter) (*Devis : 148,24 € H.T.*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police – dotation 2009 programme 2010 auprès du Département d'Ille-et-Vilaine pour les aménagements sus-visés, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens.

POINT 16 : Vente de peupliers

Léon PRESCHOUX précise que la commune est propriétaire de 93 peupliers au lieu-dit « La Besnardais » (cubant environ 120 m³). S'agissant d'arbres d'un certain âge, donc perdant de la valeur et dangereux, il est proposé de les vendre sur pieds. La replante d'arbres identiques (zone humide oblige), est bien entendu envisagée en 2011 / 2012.

Trois entreprises spécialisées ont été contactés et une seule a répondu, proposant la somme de 3 360,00 € TTC : il s'agit de l'entreprise Eurotech'Emballages de Saint-Rieul dans le 22. Il est proposé de retenir la proposition de cette entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre à l'entreprise Eurotech'Emballages de Saint-Rieul les 93 peupliers au prix de 3 360,00 €.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au vendredi janvier 29 janvier 2010.

Le procès-verbal de la réunion, document plus complet, est consultable auprès du secrétariat de mairie, aux heures habituelles d'ouverture.
